

Régulariser 100, régulariser 100.000

en bref

Relancée à partir d'une occupation d'Eglise, la revendication de régularisation des sans-papiers a reçu le soutien de plus de 10.000 manifestants. Maintenant qu'elle est portée au sein du Parlement, les élus devront choisir entre Europe forteresse et Europe démocratique.

Mohamed Chouitari,
CSCE,
<mchouita
@hotmail.com>

La demi victoire de Saint-Boniface

Engagés depuis le 19 octobre dans l'occupation de l'église Saint-Boniface, 130 sans-papiers avaient décidé de prendre leur destin en main, de lutter pour changer leur situation. En portant l'exigence de la régularisation de tous les sans-papiers, ils renforçaient en eux l'éthique de l'engagement politique solidaire et développaient ainsi une résistance à un état de clandestinité fait d'attente, de traque, de harcèlement, de relégation aux marges de la société et d'exploitation à merci.

Cet acte de solidarité a fait tache d'huile. Le 25 février, 10.000 personnes manifestaient à Bruxelles pour la régularisation des sans-papiers suite à l'appel lancé par les occupants, auxquels s'étaient jointes de très nombreuses associations.

Peu après la manifestation, alors qu'une grève de la faim se poursuivait dans l'Eglise, le Ministre de l'Intérieur pris la décision d'accepter la régularisation pour un an des 130 occupants en échange de la levée de l'occupation, dans l'espoir d'ainsi désamorcer le mouvement. Fin mars 2006, ceux-ci reçurent donc leurs papiers sur base de l'arbitraire le plus absolu, dans la joie de certains jeunes qui n'avaient mis le pied en Belgique que pendant cette occupation. L'accord étant que ça se passe en douceur pour ne pas froisser la fibre hostile de la base électorale du Ministre.

Cependant, les 100.000 sans-papiers restants, maintenant instruits par la leçon que « la lutte, ici et maintenant, paie », sont plus mobilisés que jamais à lutter pour la reconnaissance de leur droit de séjour. Désormais, depuis début avril, les occupations collectives se multiplient avec de plus

en plus de détermination. Cinq églises ou lieux publics sont à ce jour occupés (Namur, Mons, Charleroi, Etterbeek, Ixelles). D'autres occupations n'ont pas encore eu le bonheur d'aboutir, telle celle de l'Eglise du Parvis de Saint-Gilles, la commune du Ministre-Président de la Région bruxelloise. Au moment où une centaine de sans-papiers y négociaient avec le curé la possibilité d'investir cette église pour organiser la solidarité avec les voisins de la commune, ils se sont vus évacués par la police communale. Le Bourgmestre faisant fonction a ordonné l'interdiction jusqu'au 31 mai de tout rassemblement, manifestation ou cortège de plus de cinq personnes, ayant trait à la problématique des sans-papiers, sur le territoire de la commune¹.

Les voisins des sans-papiers de l'Eglise Saint-Boniface à Ixelles étaient solidaires, et leur action « Gueules d'amers » (une exposition de photos des sans-papiers) a rayonné sur tout le quartier. Par contre, les 5 et 6 avril 2006, les Saint-Gillois étaient passifs et spectateurs face à l'intervention policière. La solidarité ixelloise n'a pu s'établir que progressivement, à travers l'occupation et le travail de « l'Assemblée des Voisins ». La solidarité s'invente et se crée en se côtoyant. Tant que ce contact direct n'est pas établi, les préjugés dominant et l'intervention policière peut, comme cela semble avoir été le cas à Saint-Gilles, donner l'impression de protéger la population contre une centaine de « criminels » latinos et africains qui les envahissent. Gageons que les nouvelles occupations renforceront la base du mouvement.

Vers une bataille parlementaire?

Au-delà des Eglises, le combat pour la régularisation devrait bientôt prendre place dans l'enceinte parlementaire. D'un côté, le Ministre de l'Intérieur, M. Patrick Dewael, entend réformer la procédure d'asile, introduire le principe de protection subsidiaire et modifier l'actuel « article 9.3 » de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire et l'établissement des étrangers. Ce dernier article est en effet la seule base juridique actuellement



en vigueur pour permettre de régulariser le séjour de personnes en situation irrégulière en Belgique. L'application restrictive qu'en fait l'Office des Etrangers est unanimement critiquée, mais le projet du Ministre irait plus loin et supprimerait toute possibilité de régularisation des sans-papiers en exigeant notamment comme condition de recevabilité d'une pareille demande le fait que l'étranger soit en séjour légal.

De leur côté, les occupants de l'Eglise Saint-Boniface ont appelé au retrait de cette proposition et entrepris de rédiger une proposition de loi de régularisation. Sur base de celle-ci, ECOLO, le cdH et le PS ont déposé chacun une proposition de loi similaire. L'adoption d'une telle proposition de loi poserait la base d'une réelle politique structurelle de régularisation sur base de critères clairs et permanents, prévoyant l'examen par une commission permanente et indépendante du pouvoir discrétionnaire du Ministre de l'Intérieur. Son adoption nécessitera plus que jamais une mobilisation générale des personnes concernées et de tous les démocrates.

Et la lutte continue...

Europe forteresse ou démocratique?

Au-delà de la question des régularisations, c'est le contenu politique du projet européen qui est posé. Après les crises pétrolières et l'effondrement du bloc soviétique, les deux super-puissances restantes, l'Amérique du Nord et l'Union européenne, sont rentrées dans une double logique de libéralisation des échanges et d'enrichissement d'une part, et d'autre part, de fermeture à l'immigration. Le fossé du développement économique n'a cessé de s'accroître entre le Sud et le Nord. L'écart est tel qu'il devient impossible de rester là alors que les richesses sont ici, d'autant que cette richesse est rattachée au fait que les accords commerciaux se font au bénéfice de l'U.E.

Le déficit commercial des pays du Sud avec l'étranger augmente. Ce qui signifie, lorsque l'on importe beaucoup et que l'on exporte peu, qu'on y détruit l'emploi. Et puisque l'on



détruit l'emploi, on entraîne des proportions de plus en plus fortes de la population à la migration, aussi bien pour rechercher de l'emploi que pour fuir les crises politiques. Cette émigration subsistera dans 20 ou 25 ans si, comme on le prévoit, l'Afrique devait compter 1,5 milliard de personnes dont 80 % vivant avec moins d'un dollar de consommation par jour tandis que l'essentiel des investissements effectués y entraînent un transfert net des ressources vers l'étranger. Lorsque l'Afrique reçoit aujourd'hui 1 euro d'investissements extérieurs, 75 % des bénéfices liés à cet euro repartent à l'étranger et donc le processus d'appauvrissement continuera².

La nouvelle couche sociale formée par ces sans-papiers qui travaillent en Europe et en Belgique montre bien que, dans les faits, les frontières resteraient ouvertes quand bien même on voudrait imposer un arrêt migratoire. Maintenus dans des conditions d'esclavage, cette couche est très rentable économiquement à l'intérieur de l'espace européen et constitue la face cachée de la politique étrangère menée vis-à-vis des pays du Sud. Prendre parti pour la régularisation des sans-papiers, c'est non seulement **sortir** un certain nombre de personnes de la **clandestinité**, mais c'est encore prendre concrètement position pour un **nouvel ordre international** qui dépasse les rapport néo-coloniaux jusqu'ici instaurés avec le Sud.

(2) Extraits de l'intervention orale de monsieur LAHLOU, professeur de sciences économiques à Rabat, au Forum Social Maghrébin Prép, Bouznika, janvier 2006.

